

MISSION 300
#PoweringAfrica

**PACTE
NATIONAL
DE L'ÉNERGIE
POUR LA
RÉPUBLIQUE
DE GUINÉE**



Official Use Only

Préambule

Le Pacte National Énergie de la République de Guinée, en cohérence avec le Plan Directeur de Développement des Infrastructures de Production et de transport 2019-2035, le Prospectus d'Investissement 2016-2030 du Programme d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Guinée, du Plan National d'électrification Rurale 2023-2040 ainsi que l'Objectif de Développement Durable (ODD) n°7¹ des Nations Unies, constitue une feuille de route destinée à garantir l'accès à une énergie abordable, fiable, inclusive, durable et propre.

Il vise à accélérer la mise en œuvre du programme d'accès à l'électricité et à la cuisson propre² en vue d'atteindre 100% et 35%, respectivement à l'horizon 2030, d'une part et d'autre part à augmenter significativement la capacité de production de l'électricité à partir des sources renouvelables (70% à l'horizon 2030). Le secteur privé jouera un rôle clé pour atteindre ces objectifs, avec pour ambition de mobiliser environ 7.6 milliards de dollars US d'investissements privés dans la production, le transport, dans la distribution d'énergie ainsi que dans les solutions d'Énergies Renouvelables Décentralisées (ERD) et de cuisson propre.

Le Gouvernement de la République de Guinée est déterminé à atteindre ces objectifs ambitieux et réalistes en s'engageant pleinement à la mise en œuvre du plan d'actions défini dans ce Pacte. Ce plan détaille les réformes à mettre en œuvre autour de cinq axes principaux : (i) Développer l'infrastructure de production et du réseau électrique à des coûts compétitifs; (ii) Tirer parti des avantages d'une intégration régionale accrue; (iii) Adopter les solutions d'ERD et de cuisson propre pour un accès abordable au dernier kilomètre comme éléments essentiels de l'agenda d'accès à l'énergie; (iv) Inciter la participation du secteur privé pour mobiliser des ressources supplémentaires; et (v) Assurer la viabilité financière et améliorer l'efficacité opérationnelle du secteur de l'électricité.

Reconnaissant que le succès de cette initiative nécessite un effort collectif, le Gouvernement de la République de Guinée a développé ce Pacte à travers une série de consultations avec différentes parties prenantes y compris les partenaires au développement, le secteur privé et la société civile pour favoriser des partenariats cruciaux et nécessaires pour atteindre les objectifs ambitieux du Pacte. Ceci nécessite un renforcement des capacités et des efforts collectifs considérables. C'est en ce sens que la République de Guinée appelle les partenaires au développement, le secteur privé et la société civile à se

joindre à cette initiative transformative pour accélérer l'accès universel à l'énergie et contribuer à la mobilisation de 8.9 Milliards de dollars US incluant 1.2 milliards de dollars de financement public et 7.6 milliards de dollars de financement privé.

Le Gouvernement s'engage fermement à mettre en œuvre le plan d'action inclus dans le Pacte, visant à lever les obstacles tout au long de la chaîne de valeur énergétique. Cette démarche permettra de mobiliser les ressources nécessaires pour garantir une énergie fiable, abordable, inclusive, durable et propre, tout en contribuant à la croissance économique et au développement du pays et de la sous-région

¹ ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

² Les ménages utilisant des combustibles modernes de cuisson comme le butane, le biogaz, le biochar

Contents

1. DECLARATION D'ENGAGEMENT	3
1.1 Engagement du Gouvernement	4
2. OBJECTIFS ET PLAN D'ACTION	8
2.1 Objectifs	9
2.2 Plan d'action	14
3. APERÇU DU PAYS ET DES DEFIS	18
3.1 Aperçu du pays et du secteur de l'énergie	19
3.2 État actuel et défis	22
ANNEX I LISTE DES PROJETS VALORISES EN (MUSD)	27
ANNEX II ORGANIGRAMME DE SUIVI ET ÉVALUATION DU PROJET M300	37
ANNEX III LISTE DES SIGLES	38

1

Déclaration d'engagement



ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement de la République de Guinée s'engage à transformer en profondeur le paysage énergétique national et à accélérer l'accès à tous les citoyens à une énergie de qualité, à la fois abordable, et durable. Cet engagement constitue un catalyseur essentiel pour le progrès social, économique et environnemental du pays.

À cette fin, le gouvernement a fixé les objectifs suivants :

- Fournir l'accès à l'électricité à 7.75 millions de personnes supplémentaires d'ici 2030, portant le taux d'accès national de 53% actuellement à 100%.
- Accélérer l'accès aux solutions de cuisson propre pour atteindre 35% à l'horizon 2030 à partir du taux de pénétration actuelle de 12%. Ceci permettrait à 4.1 millions de personnes supplémentaires d'accéder à des solutions de cuisson propre, bénéficiant particulièrement aux femmes et aux communautés marginalisées.
- Augmenter la part actuelle des énergies renouvelables dans le bouquet de production à 70% avec l'installation et l'opérationnalisation d'environ 1 086 MW d'énergie solaire et 791 MW d'énergie hydroélectrique.
- Créer un environnement favorable à la participation du secteur privé, afin de mobiliser 7.6 milliards de dollars d'investissements privés dans le secteur de l'énergie d'ici 2030.

Le Gouvernement s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer les obstacles identifiés dans la chaîne de valeur énergétique, conformément au plan d'action défini dans ce Pacte National.

À cette fin, des mesures suivantes seront mises en œuvre pour :

Améliorer la gouvernance sectorielle, à travers une meilleure coordination institutionnelle, la transparence des flux financiers et la responsabilisation des acteurs.

Renforcer la performance opérationnelle d'EDG, en réduisant les pertes techniques et commerciales de 30 % à 8% d'ici 2030, grâce à la modernisation des réseaux et la digitalisation.

Assurer la viabilité financière du secteur, en révisant progressivement les tarifs et en instaurant des mécanismes de protection pour les ménages vulnérables.

Accélérer les projets structurants, en simplifiant les procédures et en facilitant la mobilisation des financements.

Pour transformer durablement le secteur de l'énergie en Guinée, le Gouvernement articule son action autour de cinq piliers stratégiques :

PILIER I DÉVELOPPER L'INFRASTRUCTURE DE PRODUCTION ET DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE À DES COÛTS COMPÉTITIFS.

Pour développer les infrastructures de production, les documents ci-dessous seront actualisés avant la fin du premier trimestre 2026 :

- La lettre de politique de développement du secteur de l'énergie ;
- Le projet de loi-cadre ;
- Le Plan Directeur Production, de Transport et de Distribution (PDPT) de 2019-2035
- La feuille de route de l'intégration du solaire en Guinée.

Ces documents actualisés établiront des priorités claires pour les projets de génération, de transport et de distribution d'électricité en tenant compte des besoins à court, moyen et long-terme. Cette planification garantira la transparence et organisation compétitive des passations de marchés permettant de réduire progressivement la subvention de l'État au secteur.

Des outils informatiques seront développés et utilisés pour permettre la dématérialisation du processus de passation, de suivi et d'évaluation des marchés.

PILIER II TIRER PARTI DE L'EXPANSION DU SECTEUR MINIER ET FAVORISER L'INTERCONNEXION AVEC QUELQUES PAYS DE LA SOUS-RÉGION.

Reconnaissant l'importance cruciale du commerce transfrontalier dans le cadre des options d'approvisionnement à moindre coût pour le pays, le Gouvernement guinéen entend jouer un rôle prépondérant dans le commerce transfrontalier de l'énergie électrique. À cet effet, la Guinée compte s'appuyer sur ses barrages hydroélectriques actuels et à

venir ainsi que les réseaux d'interconnexions de 225 kV de l'OMVG, 225 kV du CLSG, 225 kV du Guinée-Mali ainsi que l'accélération de la réalisation de la ligne 225 kV de l'OMVS.

La Guinée coopérera pleinement pour la mise en place effective des initiatives du WAPP, notamment en adoptant, conformément au calendrier du WAPP, les recommandations liées au mécanisme de tarification harmonisée et en soutenant la mise en place d'un marché régional de l'électricité pour faciliter les transactions entre les pays.

PILIER III

ADOPTER LES SOLUTIONS ERD ET DE CUISSON PROPRE POUR UN ACCÈS ABORDABLE AU DERNIER KILOMÈTRE

L'analyse géospatiale incluse dans le PNER révèle qu'environ 7.063 localités de différentes tailles sont à électrifier à l'horizon 2030. Il est aussi noté qu'une prépondérance des localités sont de petites tailles (≤ 800 habitants) soit une prévalence de près de 94% du total des localités ciblées. Les systèmes d'électrification par ordre à caractère majoritaire sont les :

- Extensions de réseaux MT – 5 023 localités soit 71% ;
- Systèmes de kit solaires 1 326 localités soit 19% ; et
- Mini Réseaux autonomes avec les sources solaires PV centralisées – 714 localités soit 10%.

Cette situation de référence sera à la base de l'exécution du PNER sur le court, moyen et long terme.

Le Gouvernement s'engage à adopter, d'ici la fin du deuxième trimestre 2026, un système de suivi des projets permettant un accès en temps réel à des données fiables sur les connexions. Ce système de suivi sera élargi aux équipements de cuisson propre en 2027, afin d'améliorer la planification et le suivi. En outre, afin d'accompagner les populations vulnérables et les zones isolées, avec une attention particulière portée à l'accès des femmes aux services de base, le Gouvernement mettra en place, au dernier trimestre 2026, un programme d'appui aux ménages pour le préfinancement des frais de raccordement. Pour accélérer l'accès aux solutions de cuisson propre, la stratégie nationale sera actualisée avant le dernier trimestre 2026, adapter les technologies aux différents types de consommateurs, différenciant milieux urbain et rural, et basée sur une planification intégrée à la planification des secteurs du gaz et de l'électricité. Pour soutenir le secteur à déployer les connexions électriques au dernier kilomètre à moindre coût, le gouvernement implémentera et veillera à l'application continue de l'exonération fiscale pour tout équipement destiné à l'électrification rurale par énergies renouvelables. Ces

mesures seront accompagnées d'une standardisation des produits pour garantir leur qualité. Ainsi, la définition des minimas techniques pour toutes les solutions hors réseau, y compris les produits de cuisson propre, sera complétée d'ici décembre 2026.

PILIER IV

INCITER LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ POUR MOBILISER DES RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES.

Reconnaissant le rôle crucial du secteur privé dans la mobilisation des ressources nécessaires et pour encourager sa participation dans le secteur de l'énergie (tant sur réseau qu'hors réseau), et mobiliser des ressources supplémentaires, le Gouvernement guinéen a fait adopter en 2017 la loi 2017/32 AN portant Partenariat Public Privé, puis les deux décrets d'application en 2021, et la validation des dossiers type en 2024. Ce cadre juridique et institutionnel offre un climat des affaires propice aux investissements. Il en est de même de la Loi L 2015/008AN portant Code des investissements en République de Guinée, ainsi que des garanties de règlement de différends qu'offre le Droit OHADA.

Toutefois, le Gouvernement reconnaît qu'il reste des efforts à fournir pour attirer davantage le secteur privé tels que :

- La vulgarisation du code des investissements et décrets d'application ;
- L'accélération de processus visant à atteindre l'équilibre financier d'EDG.
- L'apurement des arriérés dus aux IPP.

Pour faciliter les investissements privés à hauteur de 7.6 milliards de dollars dans les sous-secteurs de la production, du transport, de la distribution, de l'électrification rurale ainsi que dans les solutions de cuisson propre, le Gouvernement s'engage à accorder des subventions et consentir des avantages fiscaux et douaniers aux investisseurs. Ainsi, un processus d'approbation réglementaire clairement défini pour les mini-réseaux gérés par le secteur privé (y compris les autorisations, les tarifs et l'intégration du réseau) sera mis en place au cours du premier trimestre 2026. Pour appuyer financièrement les solutions d'énergie renouvelable décentralisées menées par le secteur privé, le Gouvernement s'engage à mettre en place, d'ici la fin du premier trimestre 2026, un mécanisme de subvention/financement pour rendre les projets d'ERD économiquement et financièrement viables pour le secteur privé et accessible financièrement pour les consommateurs afin de soutenir la croissance du marché des solutions ERD portées par les opérateurs privés.

PILIER V

GARANTIR UNE COMPAGNIE NATIONALE D'ÉLECTRICITÉ FINANCIÈREMENT VIABLE QUI FOURNIT DES SERVICES FIABLES ET ACCESSIBLES FINANCIÈREMENT.

Le Gouvernement s'engage à assurer la pérennité du secteur et la viabilité financière de l'EDG. La baisse de la subvention et des mesures d'amélioration de l'efficacité opérationnelle d'EDG et de réduction des charges d'exploitation en particulier des coûts de production seront mises en œuvre d'ici la fin décembre 2027.

Afin de mettre en œuvre les actions et engagements décrits dans ce Pacte National de l'Énergie, le Gouvernement s'engage à renforcer les capacités institutionnelles et de gouvernance du secteur de l'énergie.

Ainsi, le Gouvernement s'engage à identifier les besoins en ressources humaines et en renforcement des capacités dans l'ensemble du secteur, et particulièrement au sein de la DNE, de l'AREE, l'AGER et de l'EDG pour atteindre les objectifs et à préparer un plan de développement des capacités pour combler ces lacunes à court, moyen et long terme y compris la clarification des rôles de chacune des entités.

Le Gouvernement s'engage à mettre en place un cadre complet de suivi et d'évaluation permettant la supervision de l'implémentation du Pacte.

La mise en œuvre du Pacte pour l'énergie sera suivie de près au moyen d'un cadre de suivi et d'évaluation composé d'un organe de décision et d'un organe technique (Annexe 2) mis en place par un Décret présidentiel.

Ceci permettra d'évaluer les progrès réalisés en matière d'accès à l'énergie, d'efficacité énergétique et de durabilité après la signature du Pacte et avant le 31 décembre 2025. Des indicateurs clés, notamment l'accès à l'électricité et à la cuisson propre, ainsi que la part des énergies renouvelables, guideront ce processus. Les ministères de tutelle soutenus par les parties prenantes concernées, dirigeront la collecte des données et effectueront un retour d'information régulier qui permettra d'ajuster les politiques et les objectifs en fonction des besoins. Les efforts de suivi seront intégrés dans le budget du programme afin de garantir l'alignement sur les objectifs énergétiques nationaux et internationaux.

APPEL À PARTENARIAT

Le Gouvernement appelle les partenaires au développement, les fondations philanthropiques et le secteur privé à soutenir ses efforts pour mobiliser les fonds nécessaires, afin de permettre à la Guinée d'engager une transformation énergétique ambitieuse et d'accélérer l'accès universel à une énergie abordable, fiable, inclusive, durable et propre. Cela contribuera à la création de millions d'emplois et d'opportunités économiques pour les Guinéens.

Ce Pacte jouera un rôle important dans la croissance économique et le développement du pays et de la région.

La mise en œuvre des projets d'électrification inclus dans ce pacte permettra de créer environ 765 000 emplois directs et environ 2.6 millions d'emplois indirects à l'horizon 2030 notamment avec la création des activités génératrices de revenus à travers des plateformes multifonctionnelles dont les coopératives de femmes, couturières, soudeurs et centres informatiques etc.

Les besoins de financement pour atteindre les objectifs du Compact s'élèvent à 8.9 Milliards USD dont 7.6 milliards USD attendus des partenaires techniques et financiers. Le tableau ci-dessous présente les besoins de financement par pilier sur la période 2025-2030.

Tableau 1: Plan de financement des projets par sous-secteur (Annexe 1)

Segments	Financement à mobiliser (MUSD)			Déjà Mobilisé (ou en cours)	Total Reste à Mobiliser	Reste à Mobiliser Public	Reste à Mobiliser Privé
	Public	Privé	Total (MUSD)				
Production	940	4 390	5 330	1 557	3 773	874	2 899
Transport	312	1 423	1 735	267	1 468	46	1 423
Distribution	857	270	1 127	697	430	230	200
Cuisson propre	41	53	94	-	94	41	53
Electrification Rurale	89	3 086	3 176	40	3 135	68	3 067
Assistance Technique	4	-	4	-	4	4	-
Total	2 243	9 222	11 465	2 561	8 904	1 263	7 641

2

Objectifs et plan d'action



2.1

OBJECTIFS

Tableau 2: Objectifs

Cible de trajectoire	Cible réalisée entre 2013 et 2024	Cible visée entre 2025 et 2030
Augmenter l'accès à l'électricité	Taux d'accès en 2013 : 18% de la population (Environ 2 340 000 d'habitants) Taux d'accès en 2024 : 53% de la population (7,6 millions d'habitants)	Atteinte de la couverture universelle, soit 100% d'accès à l'électricité en Guinée en 2030 (avec un rythme annuel moyen de 1,55 million habitants électrifiés) pour couvrir une population de 16.6 millions en 2030 (contre 7.6 millions en 2025) En effet, depuis 2021, la construction de nouvelles lignes d'interconnexion a permis à la Guinée de mettre en service 5 postes-sources 225/30 kV dans le cadre de l'OMVG, un poste 225/30 kV dans le cadre du projet CLSG et 5 postes 225/30 kV en cours de réalisation dans le cadre du projet d'interconnexion Guinée-Mali. La mise en service de ces postes favorise le raccordement des localités se trouvant dans un rayon de 100 KM. Ceci permettra de densifier le réseau de distribution existant, faire l'extension et aussi créer de nouvelles lignes 30 kV de manière progressive jusqu'à la limite technique des raccordements. Ainsi, 71% des nouveaux accès à l'électricité seront par extension de réseau, 19% par kit solaire et 10% par mini-réseaux. (Voir la Figure 1). Pour ce dernier cas de figure, au regard des projets déjà développés et de l'orientation politique nationale, la préférence est accordée aux mini-réseaux solaires auxquels on fait adjoindre une capacité diesel pour pallier le déficit d'ensoleillement et des centrales pico-hydro en fonction de la disponibilité de ce potentiel. Des conditions sont en train d'être créées pour faciliter des investissements privés dans les mini-réseaux et kits solaires avec des concessions d'au moins 15 ans. Cet objectif bien qu'ambitieux est considéré par la Guinée comme étant réalisable avec le soutien des partenaires multilatéraux, bilatéraux et privés. Tel que montré dans la Figure 2 ci-dessous, l'essentiel des connexions sera réalisé entre 2027 et 2028 soit une population de 2.9 millions de personnes qui seront connectées pendant cette période. En attendant l'actualisation et la promulgation du projet de loi-cadre sur le secteur de l'énergie, le gouvernement dans le souci de faciliter le développement des énergies renouvelables, a pris un arrêté conjoint AC/2023/1649/MEHH/MB/MEF/SGG du 10 mai 2023 portant exonération de la taxe sur la valeur ajoutée et exemption des droits et taxes de douane et taxes d'entrée sur les acquisitions de biens et services effectuées dans le cadre de l'électrification rurale.
Augmenter l'accès à la cuisson propre	Pour les moyens de cuisson propres, l'augmentation proposée de 12 % à 35 % de l'accès est réalisable, mais nécessite un cadre institutionnel plus clair, une feuille de route des politiques et des interventions adaptées aux populations urbaines et rurales. Pour ce faire, le Ministère en charge de l'énergie entend créer un cadre de concertation entre les acteurs concernés pour toutes les questions relatives aux cuissons propres. Ainsi, courant dernier trimestre 2025, un arrêté conjoint des ministres en charge de l'Énergie, des Hydrocarbures et de l'Environnement sera signé pour mettre en place une commission interministérielle à cet effet.	

Les 35% d'accès aux moyens de cuissons propres seront réalisés comme suit :

Gaz butane : Environ 103.000 foyers

Équipement de 20% de ménages guinéens (soit 474 000) en solution de cuisson en gaz butane.

Pour y arriver, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures :

- Construction d'usine de fabrication de bouteilles d'une capacité nominale de 1 000 000 de bouteilles par an et d'un dépôt de stockage de 7 000 TM à Konta, Forecariah et des centres emplisseurs régionaux de 25 tonnes par site dans 7 régions administratives.
- Déploiement d'un plan de communication et de sensibilisation à l'utilisation du gaz butane
- Subvention du prix de gaz butane à l'effet de le rendre accessible aux ménages vulnérables.
- Promotion du secteur privé pour l'amélioration de la logistique et la construction de mini centre emplisseur rural ;
- Ouverture d'un nouveau corridor d'approvisionnement en gaz butane ;

Foyers améliorés : Environ 144.000 foyers

355 000 foyers améliorés domestiques auprès de 15% des ménages guinéens en 2030. Ceci revient à environ 71.000 foyers par an. Etant donné, l'expérience du passé, ceci est considéré par l'Etat guinéen comme étant raisonnable et réaliste.

Figure 1 - Technologie d'Électrification

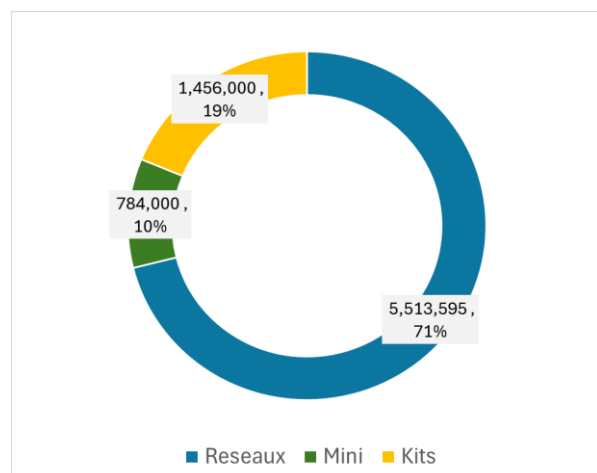
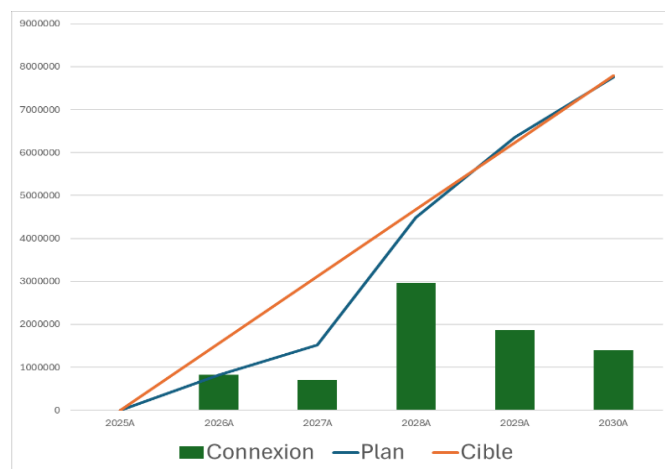


Figure 2 - Plan d'Électrification (Nbre de personnes)



Les répartitions par type de raccordement sont présentées respectivement dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3: Objectif d'accès à l'électricité

Objectifs d'accès à l'électricité	Existant (2024)	Prévu (2024)	Existant (2024)		Accès supplémentaires prévus (2030)			
	Réseau		Mini-réseau	Kits solaires	Extension Réseau	Mini-réseau	Kits solaires	Total Accès (2030)
Nombre d'habitants	7.6 millions	11.3 millions	140.000	280	5.5 Millions	784,000	1.46 millions	7.75 millions

Tableau 4: Part des énergies renouvelables

	Part actuelle des énergies renouvelables dans le mix énergétique	Objectif d'ici 2030
Augmenter la part des énergies renouvelables	Une capacité totale de 1 310 MW installée en 2024 dont 817 MW d'hydraulique soit 62% de la capacité installée.	Selon le Plan Directeur, la demande de puissance horizon 2030 est de 3 894 MW composée : • 1 635 MW - Demande totale domestique ; • 1 442 MW - Demande totale des industries minières ; et 817 MW - Appel en charge des interconnexions sous-régionales. Ces demandes seront satisfaites selon un programme de déploiement de moyens de productions tel que montre à la Figure 3. • En 2027, il est attendu sur le réseau la mise en opération du projet hydro-électrique 300MW d'Amaria qui est en cours de construction. Il est aussi attendu pendant la même année la mise en service du projet de centrale solaire de 50 MW à Linsan dans la préfecture de Kindia ainsi que l'opérationnalisation du projet de centrale thermique de 40MW dans la ville de Kankan. • En 2028, il est attendu le démarrage de treize (13) centrales solaires d'une capacité totale de 1036 MW actuellement à différents niveaux de développement. Ces centrales sont de capacités individuelles allant 26 MW à 100 MW par endroit. Voir la liste détaillée sur l'Annexe 1. Pendant la même année, il est attendu la mise en opération des centrales hydroélectriques de Touba 5 MW et celle de Samankoun de 2.5 MW et aussi celle de la centrale thermique de 100 MW à Kérouané. • En 2029, il est attendu sur le réseau la mise en opération de la centrale thermique à base de GNL de 200 MW à Boké, 200 MW à Fanyet et 100 MW à Kaloum 3, Conakry ainsi que trois minicentrales hydrauliques d'une valeur totale de 29 MW. • En 2030, il est attendu l'arrivée de 6 centrales hydroélectriques d'une capacité totale de 483 MW (incluant Koukoutamba 294 MW, Fomi 90 MW, Kakara 70 MW et trois autres pour la capacité totale de 29 MW). Ainsi, la puissance totale partirait de 1 310 MW en 2024 pour atteindre 3 827 MW en 2030. Soit une augmentation de puissance totale de 2 517 MW (dont environ 1925 MW non encore financé) qui est nécessaire pour supporter le développement de l'industrie minière et le commerce frontalier d'énergie électrique. Il s'agit en somme de : • Sources d'énergies hydroélectriques (791 MW additionnel incluant celle de Koukoutamba) pour porter le total à 1 603 MW (42%) horizon 2030 • Sources d'énergies solaires (1 086 MW additionnel) pour porter le total à 1 086 MW (28%) horizon 2030 • Sources conventionnelles (640 MW additionnel) pour porter le total à 1 138MW (30%).

En conséquence, le mixte énergétique à l'horizon 2030 sera composé d'énergies renouvelables à 70% (42% d'hydroélectricité, 28% de solaire) comparé à celui d'aujourd'hui qui est de 62%.

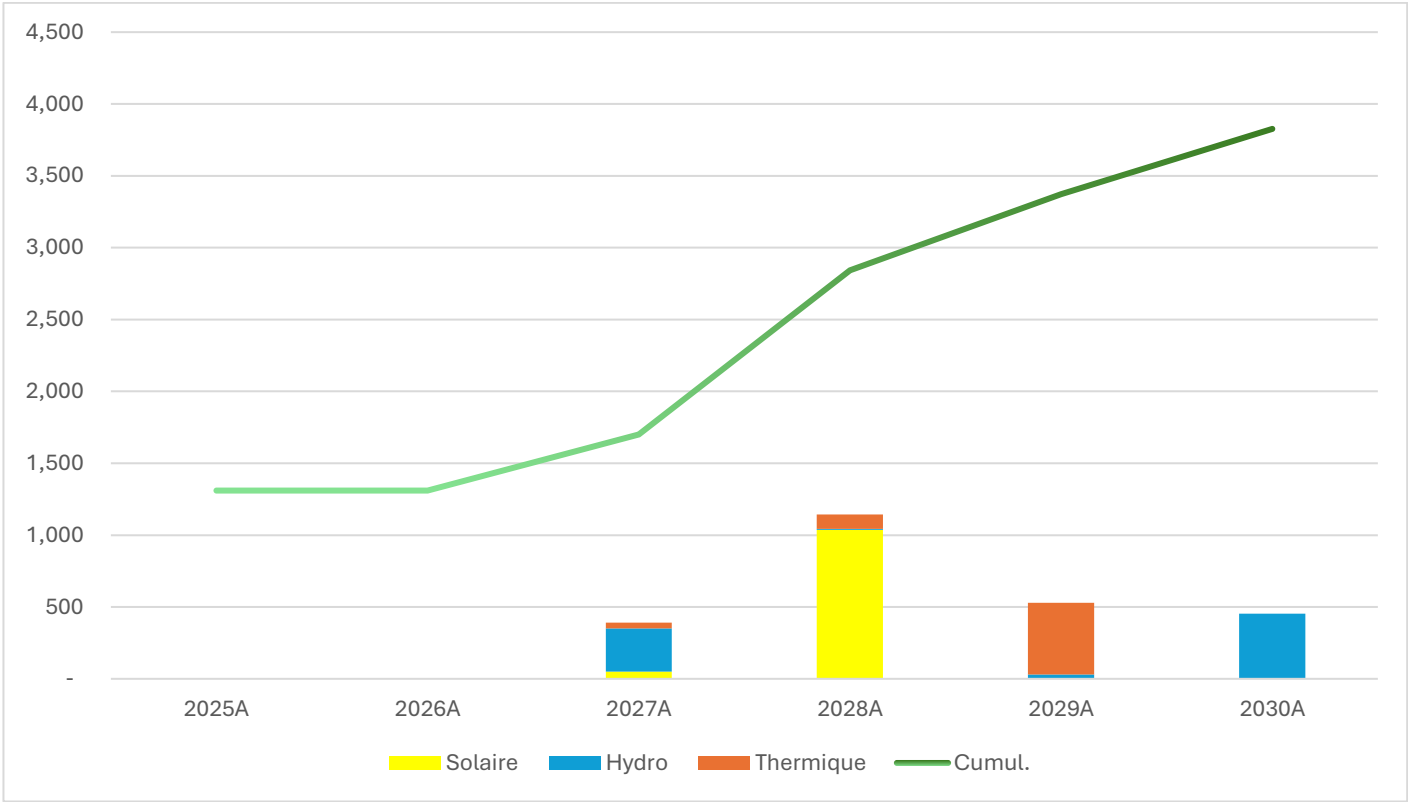
Pour mobiliser les fonds requis pour la réalisation accélérée des 2 000MW (non-encore financé), le Gouvernement compte réaliser les réformes suivantes :

- Actualisation du plan directeur pour donner une visibilité sur les projets à réaliser
- Organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds pour le financement du programme d'investissement défini dans le plan directeur pendant le 4e trimestre 2025 après présentation du Pacte M300 en marge des assemblées générales New York en septembre.
- Le gouvernement a mis en place un cadre général de la gestion des investissements publics en République de Guinée (Décret D2024/0176/PRG/SGG du 13 octobre 2024, qui inclut la mise en place d'un fonds de préparation des projets.
- Actualisation et promulgation du projet de loi-cadre sur le secteur de l'énergie et ses textes d'applications. En attendant, en guise de signal fort, le gouvernement a déjà signé un arrêté conjoint No AC2023/1649/MEHH/MB/MEF/SGG portant exonération de la taxe sur la valeur ajoutée et exemption des droits et taxes de douanes et taxes d'entrée sur les acquisitions de biens et services effectués dans le cadre de l'électrification rurale.
- Aussi, pour encourager le secteur privé à investir dans le sous-secteur de la production, l'État s'engage à arranger un plan de paiement des arriérés dus aux producteurs indépendants d'énergie pour donner un signal fort au secteur privé quant aux garanties de paiement.

Aussi, dans son ambition de développer des moyens de production à moindre coût, l'État se propose de faire des appels d'offres dans le sous-secteur plus particulièrement les énergies solaires. À cet effet, une revue des projets déjà attribués par entente directe, mais non financés sera effectuée au cas par cas. Les projets jugés non matures sur le plan de la mobilisation de finances seront reversés dans le portefeuille de projets qui feront l'objet d'un appel d'offre.

Référence		Objectif d'ici 2030
Augmenter le montant des capitaux privés mobilisés	2.5 milliards USD	7,6 Milliards de USD additionnel recherché pour être investis dans les différents sous-secteurs de la production, du transport, de la distribution, d'électrification rurale ainsi que dans les technologies et solutions de cuissons propres

Figure 3 - Profile et plan de déploiement des moyens de production (MW)



2.2

PLAN D'ACTION

Tableau 5: Plan d'action

Piliers	Indicateurs	Référence	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
I Développer l'infrastructure de production et du réseau à des coûts compétitifs	Plan directeur de production, transport, et de distribution à moindre coût, prenant en compte les besoins d'exportation et intégrant la demande minière et la demande liée à la cuisson propre ainsi que la feuille de route de l'intégration du solaire sont adoptés.	2019	Le Plan Directeur est à actualiser d'ici la fin du premier trimestre 2026. En outre, un Programme National d'Electrification Rurale à l'horizon 2040 a été élaboré et validé en juillet 2023.
	Lettre de Politique de développement du secteur de l'énergie actualisée et validée, avec un accent sur le cadre concurrentiel et le cadre pour les investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables.	2012	- La lettre de politique du secteur à actualiser d'ici la fin du premier trimestre 2026 ; - Le projet de loi-cadre du secteur de l'électricité à finaliser d'ici fin du premier trimestre 2026 ; - Feuille de route pour le développement du solaire à actualiser d'ici fin 2025 ; - Revue des projets solaires déjà attribués par entente directe mais non encore financés et reversement dans le portefeuille de projet au cas par cas horizon premier trimestre 2026 ; - Appel d'offres pour la construction des centrales solaires et hydroélectriques prioritaires horizon deuxième trimestre 2026.
II Tirer parti des avantages d'une intégration régionale accrue	Modèle de tarification de transport et des échanges révisé et validé au sein du CLSG et OMVG puis harmonisé au sein du WAPP pour faciliter le commerce transfrontalier de l'électricité.	2022	Le Gouvernement prévoit de renforcer les interconnexions et augmenter les exportations d'énergie électrique vers la sous-région. Pour ce faire, il sera question notamment de - Renforcer le réseau CLSG en ajoutant le second terme et en renforçant les principaux postes sources, - Réaliser l'interconnexion en 225 KV avec l'OMVS et - Porter le niveau de puissance réservée pour l'exportation de 90 MW à 200 MW en 2030 soit une augmentation de 8 %. Un programme de renforcement des capacités des équipes d'EDG doit être élaboré et mis en œuvre d'ici premier trimestre 2026
	Renforcement des capacités de l'EDG pour la prise en main des contrats OM du réseau OMVG et du dispatching		
III Adopter les solutions ERD et de cuisson propre pour un accès abordable	Programme de suivi et d'évaluation des solutions ERD adopté		Une commission suivie et coordination sera mise en place par arrêté ministériel et comprendra d'ici fin du premier trimestre 2026
	Stratégie nationale d'électrification rurale avec un rôle clairement défini pour le secteur privé disponible	2023	Le Programme National d'Electrification Rurale a été validé en juillet 2023 et assorti d'un plan d'actualisation quinquennal.

Stratégie nationale de vulgarisation de la cuisson propre validée	SO	Développer une stratégie de sensibilisation et vulgarisation de la cuisson propre premier trimestre 2026
Cadre politique adopté pour les solutions hors réseau	2012	Actualiser la lettre de politique du développement du secteur de l'électricité (LPDSE) d'ici la fin du premier trimestre de 2026
Cadre réglementaire adopté pour les solutions hors réseau	SO	<i>Finaliser la loi-cadre qui couvre le cadre réglementaire pour les solutions hors réseaux d'ici la fin du premier trimestre 2026.</i> Toutefois, en attendant, un projet d'Arrêté conjoint (ministre de l'Énergie, Ministre du Budget et le Ministre de l'Economie et des Finances) sera élaboré pour cadrer les investissements dans les infrastructures hors-réseau. Un arrêté conjoint sera aussi élaboré d'ici décembre 2025 par le Ministre en charge de l'Énergie et le Ministre en charge du commerce relatif à la certification des équipements solaires par l'AGER.
Cadre réglementaire adopté pour les solutions de cuisson propre	SO	Développer un cadre réglementaire pour les solutions de cuisson d'ici la fin du premier trimestre 2026
Mise à jour du SIE	2018	Le Ministère s'engage résolument à mettre à jour le SIE afin d'avoir une meilleure visibilité sur la disponibilité des informations (e.g. bilan énergétique, disponibilité et visibilité des infrastructures existantes et planifiées). Pour ce faire, il sera mis en place : • Un plan de renforcement de capacité -acquisition - et mise en place des équipements, date cible, fin décembre 2025 ; • Un mécanisme de collecte des données sera mis en place à travers des points focaux désignés par les structures concernées (Douanes, EDG, AGER et FAPGAZ) d'ici fin décembre 2025 ; • Un engagement de publication du bilan énergétique annuel via des bulletins périodiques en version imprimée et électronique d'ici fin décembre 2026.
Plan d'Action National Genre	SO	Dans le secteur de l'énergie, le PLAN D'ACTION GENRE en cours d'élaboration doit non seulement répondre aux besoins actuels mais aussi anticiper les défis à venir. Il servira d'outil stratégique porteur d'une vision transformatrice qui vise à : • Corriger les déséquilibres existants entre sexes ; • Améliorer l'accès à une énergie propre et durable pour les ménages ; • Réduire les obstacles structurels à la participation des femmes aux activités entrepreneuriales ; • Promouvoir un environnement de travail équitable au sein du ministère de l'énergie et de ses démembrements ; Horizon fin 2026.

IV Inciter le secteur privé à participer afin de mobiliser des ressources supplémentaires	Textes législatifs et réglementaires approuvés pour l'ouverture du secteur à la concurrence pour la production, le transport, distribution ainsi que les réseaux par le secteur privé, y compris les réglementations tarifaires, la délivrance des autorisations, le système tarifaire applicable dans le cadre de l'accès des tiers au réseau	SO	La loi 039 de 1993 sur l'électricité ouvre le segment de la production au secteur privé. Cependant, le transport, la distribution et la commercialisation de l'électricité est sous le monopole d'EDG en dehors des zones couvertes par l'AGER. La République de Guinée a adopté en 2013 la loi 061 portant sous-secteur de l'électrification rurale. Elle a aussi adopté en 2017 la loi sur les PPP et ses textes d'application. Le projet de loi-cadre du secteur de l'électricité est à actualiser d'ici la fin du premier semestre 2026
	Soutien financier aux ERD du secteur privé pour garantir l'accessibilité financière et la viabilité	2023	Clarification des conditions d'accès aux avantages fiscaux et subventions aux investissements d'ici fin premier trimestre 2026
	Soutien financier aux opérateurs de solutions de cuisson propre pour garantir l'accessibilité financière et la viabilité	2019	Clarification des conditions d'accès aux avantages fiscaux et subventions aux investissements d'ici fin deuxième trimestre 2026
V Assurer la viabilité financière et améliorer l'efficacité opérationnelle du secteur de l'électricité	Publication des états financiers annuels audités de l'EDG	2023	Les états financiers de l'EDG pour les années 2023 et 2024 sont à auditer et à certifier d'ici fin 2025 Procéder à la mise en place des mécanismes pour assurer l'audit et la certification des états financiers des années subséquentes tels que requis par la loi/réglementation d'ici fin 2025
	Atteindre l'équilibre financier de l'EDG et du secteur	SO	Malgré les ajustements tarifaires en 2018, 2019 et 2021, le tarif moyen pondéré de l'électricité reste à 10 cents US par kWh, comparé à un coût moyen de production de 22 cents US par kWh. Les tarifs actuels ne couvrent qu'environ 45 % des coûts. Il en résulte un déficit financier structurel qui menace la viabilité financière de l'EDG et du secteur. Le plan de redressement du secteur visant l'amélioration des performances opérationnelles et financières avec la mise en place des tarifs compatibles avec les coûts de service de manière à atteindre l'équilibre financier à l'horizon 2030 a été finalisé en 2024 à travers qui a été basée sur une méthodologie tarifaire adoptée par arrêté conjoint, assortie d'un plan d'ajustement tarifaire régulateur pour atteindre l'équilibre du secteur d'ici 2029. Voir Tableau 6. Toutefois, la mise en application des arrêtés conjoints signés en 2024 interviendra au dernier trimestre 2025. La finalisation de la configuration du Progiciel de Gestion Intégrée (PGI) pour une meilleure comptabilité analytique (cout par sous-secteur), comptabilité générale ainsi que la dématérialisation du processus d'achat sera effective d'ici la fin du premier semestre 2026.

L'Etat est résolument engagé à réduire les pertes commerciales et techniques de 30% à 8%, soit une réduction de 4,4% par an. Ceci passe par :

- La pose des compteurs totalisateurs sur tous les postes de transformateurs de distribution d'ici fin 2027.
- L'acquisition et installation de compteurs à prépaiement non seulement chez les consommateurs particuliers mais aussi au sein de toutes les infrastructures administratives de l'État non stratégiques horizon 2027.
- L'accélération du projet de loi-cadre, en cours d'élaboration, qui prévoit un texte d'application sur l'efficacité énergétique, surtaxation et/ou interdiction progressive de certains équipements énergivores et à faible performance énergétique. Il comprend également l'instauration des audits énergétiques périodiques et obligatoires dans l'industrie, le bâtiment et le transport à partir d'un seuil.
- Parallèlement, un projet de décret est en cours d'élaboration pour l'interdiction de l'importation et de la production des lampes à incandescence d'ici décembre 2025.

Tableau 6: Plan d'ajustement tarifaire et de réductions de pertes

		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
TARIFS	Augmentations annuelles	12%	12%	12%	12%	12%	12%	
	Augmentations cumulées	12%	25.44%	40.49%	57.35%	76.23%	97.38%	
PERTES	Taux de diminutions annuelles			-4%	-4%	-4%	-4%	-4%
	Taux de pertes annuelles		30%	26%	21%	17%	12%	8%

3

Aperçu du pays et des défis



3.1

APERÇU DU PAYS ET DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE

3.1.1

La Guinée est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) riche en ressources naturelles, avec une population de 14,2 millions d'habitants (2024), situé sur la côte ouest de l'Afrique.

Le pays est doté de ressources naturelles uniques, notamment de gisements de minéraux exceptionnels, de ressources en eaux abondantes, de conditions favorables à l'agriculture, ainsi que de systèmes forestiers étendus et d'une grande biodiversité. Malgré ses richesses, la Guinée a un PIB par habitant relativement faible de 1 564 USD en 2023. Après une moyenne de 4,5 % entre 2000 et 2022, la croissance économique de la Guinée a atteint 6,7 % en 2023, grâce aux bonnes performances de l'exploitation minière et de l'agriculture. Grâce à la stabilité des coûts de transport et à une politique budgétaire et monétaire prudente, l'inflation est passée de 10,5 % en 2022 à 7,8 % en 2023.

3.1.2

La croissance économique de la Guinée est tirée par les exportations minières et l'agriculture, mais les défis liés à l'inclusivité, avec un impact modeste sur la réduction de la pauvreté. La croissance du PIB réel a été robuste sur la période 2019-2023, avec une moyenne de 5,4% (2,9% par habitant) et a atteint 7,1% en 2023, tirée par le secteur minier et l'agriculture, notamment la pêche industrielle (pour l'exportation) et la croissance de la productivité des cultures. Cette croissance, associée à des politiques macro-fiscales prudentes et à des réformes régulières, a permis de réduire les déficits budgétaires (en moyenne 1,7 % du PIB). Cependant, la faiblesse des liens entre le secteur minier et les autres secteurs signifie que la croissance économique a pour le moment un impact limité sur la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et la prospérité partagée. Le taux de pauvreté international de 2,15 USD était de 10,7% en moyenne en 2019-2023, et n'a été que marginalement affecté par le boom minier. La Guinée a une productivité agricole encore faible malgré la croissance récente. Parmi les autres obstacles à la croissance inclusive, citons la faiblesse des recettes fiscales, le sous-développement du secteur financier et des infrastructures (à l'exception de l'accès à l'eau) par rapport à la moyenne de l'Afrique subsaharienne.

Toutefois, on note que comparée à la période de 2021 à 2024, la croissance du PIB double en passant d'une

moyenne de 5% à 10%. Il est attendu que cette dynamique de 10% continue jusqu'en 2030 avec un maintien du taux d'endettement en % du PIB autour de 40% contre une norme CEDEAO de 70%. Enfin, les recettes publiques et les dépenses d'investissement doubleront presque entre 2025 et 2028.

3.1.3

L'énergie de cuisson est dominée par le bois-énergie (bois de feu et charbon de bois) qui est utilisé par environ 98% des ménages. En 2022, un peu plus de 1% de la population utilisait des combustibles et technologies propres pour la cuisson (gaz butane et électricité)³.

Aujourd'hui en Guinée, 12% de la population utilise des solutions de cuisson propre. En dépit des efforts et des progressions notables enregistrés, 98% des ménages ont tout de même recours aux charbons occasionnellement, en ce compris les utilisateurs de cuisson propre. Ceci s'explique par le faible taux de pénétration de gaz butane et des foyers améliorés entraînant par moment des ruptures d'approvisionnement. Pour remédier à ce problème, un certain nombre de projets sont en cours d'exécution, notamment : l'usine de fabrication de bouteilles qui devrait être opérationnelle au dernier trimestre 2025, des centres emplisseurs et un dépôt gazier. Parallèlement, la mise à jour régulière du SIE devrait permettre d'établir le bilan énergétique qui donnera plus de visibilité sur la consommation de bois énergie et l'utilisation du gaz butane.

3.1.4

L'accès à l'électricité en Guinée a connu un progrès remarquable avec le passage du taux d'accès de l'électricité de 18,1% en 2013 à 53% en 2024 dont 89% en milieu urbain et 21% en milieu rural. Ces progrès ont été réalisés grâce entre autres à la réalisation d'aménagements hydroélectriques de Souapiti et Kaleta qui ont permis l'injection de 690MW de puissance supplémentaire sur le réseau interconnecté national et amélioré ainsi le taux de desserte au niveau de la capitale Conakry et les principales villes alimentées par le RIC. De plus, de 2010 à 2024 divers projets ont été mis en œuvre : le PAESE (financement BM), le Projet d'électrification des 26 villes (financement BND), le PER (financement BAD), le CLSG (financement multi bailleurs), le PIEGM (financement BM/BEI/UE/BIDC/BAD), le PREREC (financement BAD/BID),

³ Le gaz butane est distribué dans les bouteilles métalliques de 6 kg et de 12 kg.

le PRSE (financement BM) et le PAAEG 1 (financement AFD/BM). 567 180 branchements ont été réalisés dans le cadre de ces projets.

3.1.5

Le mix énergétique est à prédominance hydraulique.

La capacité installée du parc de production d'électricité à fin 2024 est de 1 310 MW (39% thermique, 61% hydraulique). La capacité d'énergie hydraulique est essentiellement tirée des barrages de Kaleta 240MW et Souapiti 450 MW. Cette prédominance de l'énergie basée des barrages hydroélectriques pose un problème de dépendance et de la régularité des pluies. Par ailleurs la Guinée, entend assurer sa souveraineté énergétique en augmentant progressivement la part des énergies solaires, afin de réduire sa dépendance aux importations d'énergie fossiles et aux variations climatiques.

3.1.6

La Guinée en raison de son potentiel minier et hydroélectrique d'environ 6 000 MW ambitionne d'être un hub énergétique pour le commerce transfrontalier au sein du WAPP et pour le développement et l'expansion de son secteur minier.

Le programme énergétique de la Guinée est axé sur l'intégration de l'ensemble des besoins énergétiques domestiques, ceux du secteur minier et du commerce transfrontalier sous-régional.

Pour cela, elle s'appuie sur son vaste réseau d'interconnexion sous-régionale (OMVG, CLSG, OMVS et bientôt PIEGM), ses centrales hydroélectriques du couple Kaleta-Souapiti (690MW), Amaria - en cours de réalisation (300MW), son potentiel hydroélectrique de 6.000MW et son potentiel d'énergie solaire de 4.8 kW/Km2 par jour.

À ce jour, la Guinée a déjà conclu des contrats d'échanges entre les pays tels que le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau, la Sierra-Leone ainsi que la Cote d'Ivoire et bientôt avec le Mali via les réseaux d'interconnexion CLSG, OMVG et bientôt Guinée-Mali. Ces efforts visent à diversifier les sources d'énergie à moindre coût et à améliorer la durabilité de l'ensemble du système.

La Guinée compte mettre en avant son leadership régional pour attirer des financements et accélérer les exportations d'énergies propres. C'est pourquoi, elle s'active à accélérer les réformes opérationnelles et de cadre réglementaires nécessaires pour créer un environnement à forte attraction d'investissement. Ainsi, les priorités immédiates de réformes opérationnelles comprennent le déploiement de compteurs prépayés et d'autres projets concrets visant à réduire les pertes

techniques et financières ainsi que la mise en œuvre d'interventions à forte visibilité telle la digitalisation des services à la clientèle. Ces efforts contribueront à consolider la position de la Guinée en tant que leader de la transition énergétique durable.

3.1.7

Les activités du secteur de l'électricité en Guinée sont régies par la Loi N°039 de septembre 1993, la loi PPP de 2017 qui libéralisent le segment de la production et la loi portant création de l'Autorité de Régulation de l'Eau et de l'Électricité (AREE), la loi portant création de l'Agence Guinéenne de l'Électrification Rurale (AGER), ainsi que le décret de création de EDG-SA qui a le mandat de production, transport, la distribution de l'électricité. La production de l'énergie étant libéralisée, 4 opérateurs privés interviennent dans la production d'électricité : la SOGES, la SOGEKA, Te Power et Kar-Powership. EDG a le rôle d'acheteur unique.

3.1.8

À la fin 2024, les quatre (4) producteurs indépendants d'électricité (environ 67% de la capacité de production installée) sont en contrats de type BOO et BOOT⁴ avec l'État. Les Partenariats Public-Privé (PPP) permettent au secteur de l'électricité de la Guinée de s'appuyer sur l'expertise et les ressources du secteur privé pour développer, améliorer la qualité et la disponibilité de l'électricité.

3.1.9

Les PPP jouent un rôle important pour le développement rapide et efficace du secteur de l'électricité. Cependant, les clauses de type *Take or Pay* des contrats sont exigeants et affectent négativement l'équilibre financier du secteur. C'est pourquoi il est important que certains investissements soient portés par le Gouvernement de Guinée. Une combinaison optimale PPP/ Public permettra au secteur de l'électricité de réagir efficacement face à certaines contraintes qui se présenteront (besoin de réserves ou d'unité de production de pointes, etc.) pour la gestion de l'équilibre offre-demande.

3.1.10

Les prévisions de croissance de la consommation d'électricité mettent en lumière pour les années à venir des défis importants pour le secteur de l'électricité notamment au niveau : (i) le développement des infrastructures de production et de transport ; (ii) la réhabilitation et l'extension des réseaux face à une demande en forte croissance (12 %/an entre 2022 et

⁴ Build, own, operate (construction-propriété-exploitation) et Build, own, operate, transfer (construction-copropriété-exploitation transfert)

2024); (iii) le renforcement des énergies renouvelables dans le mix ; et (iv) la viabilité financière du secteur, marquée par des impayés croissants envers les IPPs.

ÉTAT ACTUEL ET DEFIS

PILIER I

DEVELOPPER L'INFRASTRUCTURE DE PRODUCTION ET DU RESEAU A DES COUTS COMPETITIFS

Aperçu de la capacité de production et de l'état des infrastructures de transmission et de distribution (T&D)

En fin 2024, la capacité de production installée était de 1 310 MW avec 39% thermique et 61% hydraulique. Le réseau de transport de la Guinée est actuellement basé sur les niveaux de tension 225 kV, 110 kV, 60kV et 30 kV. Ces lignes HTB assurent la majeure partie du transport de l'électricité, en reliant les centrales aux centres de consommation aussi bien au niveau national que dans le cadre des échanges. Le linéaire total du réseau de transport (225-110-60-30 kV) dans le pays, a atteint 1.600 km à fin 2024.

En raison de la forte croissance de la demande enregistrée sur le réseau interconnecté d'EDG (12- 14%) entre 2022-2024, le RNI présente plusieurs faiblesses notamment la surcharge des postes sources et certaines lignes qui augmentent les risques d'incidents majeurs et rendent l'exploitation du système complexe, notamment en situation dégradée.

Le Gouvernement prévoit de renforcer et de sécuriser le RNI (225-110 kV) à travers la réalisation des actions ci-après :

- Un plan d'urgence de renforcement du réseau de transport 110 kV de Manéah – Sanoyah avec la construction de la troisième ligne 110 kV et la construction de la ligne 110 kV Sanoyah – Kissosso – Kipé ; la construction de la boucle nord 225 kV Manéah – Dubréka – Kobayah – Kipé – Kaloum prévu dans le Plan Directeur Transport ;
- La mise en œuvre du projet de raccordement des miniers au RNI sur la base de l'étude financée par la BM dans le cadre du PIEGM
- La mise en service de la ligne d'interconnexion Guinée-Mali, la ligne Linsan-Fomi, la réalisation de la côtière et le raccordement de certaines villes isolées au RNI.

Avec ces travaux, le linéaire total passera à 1.952 km – Selon le Plan Directeur, scénario de forte croissance.

Au niveau de la production, il sera question de réaliser des projets tels que cités dans l'Annexe 1. Cette liste de projets contient également les projets prioritaires.

État de la planification du système électrique au moindre coût

- Une planification cohérente des investissements de développement du secteur de l'électricité sur la période 2016-2035 a été conçu à travers le Plan Directeur d'électrification de la Guinée 2019-2035, la feuille d'intégration du solaire, le Prospectus d'Investissement du Programme d'amélioration de l'Accès à l'Électricité 2016-2030 ainsi que le Plan National d'Electrification Rurale. Ces plans et programmes ont permis de traduire en un programme d'investissement, la vision de développement du secteur électrique de la République de Guinée. Afin de tenir compte de la forte demande de croissance enregistrée ces dernières années (12-14% par an), et des contraintes d'exploitation liées aux interconnexions. Il convient d'envisager la mise jour du Plan Directeur et d de réaliser l'étude de stabilité, de plan de protections du système électrique d'EDG et la recherche de financement pour la mise en œuvre

État de la politique de développement des énergies renouvelables

- Développement de l'hydroélectricité

Afin de tenir compte de la forte croissance de la demande au niveau national et des besoins d'exportation d'énergie dans la sous-région, le Plan Directeur va être actualisé pour tenir compte des nouvelles sources de production.

- Politique de développement du solaire

Une étude d'intégration du solaire PV au réseau public a été réalisée sur financement de la Banque Mondiale en 2019. A la suite de cette étude, une feuille de route du solaire PV en Guinée a été élaborée et validée. Le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre la feuille de route dont les principales recommandations sont les suivantes :

- **Intégrer le développement des centrales solaires dans un Plan de Développement à Moindre Coût (PDMC):** Il sera nécessaire d'établir une planification à court, moyen et long terme au moyen d'un PDMC qui intégrerait également le transport et la distribution sur le réseau interconnecté et hors réseau. Pour gagner en efficacité et en délai, ce PDMC sera basé sur le Plan

directeur d'électrification de la Guinée qui a été élaboré en 2019.

- **Attribuer des sites de projet par un processus compétitif, y compris l'appel d'offre ouvert, pour obtenir le prix du kWh le plus compétitif.** Cela implique (a) de revoir les conventions, accords et MOU signés, en vue de recommander les projets à considérer en priorité prenant en compte les contraintes de l'équilibre Offre/Demande, de transport de l'électricité, et de stabilité du réseau électrique ; et (b) de considérer pour les sites de projet non attribués l'option d'appels d'offres. La procédure d'appels d'offre pourrait prendre plusieurs formes : appel d'offre ouvert ; appel d'offre restreint ou enchères avec les intervenants actuels disposant d'accords ou MoU.
- **Renforcer le réseau d'électricité pour le rendre apte à absorber un grand volume d'énergie intermittente :** Elaborer un plan d'expansion à moindre coût visant à corriger les contraintes d'évacuation de l'énergie et de stabilité du réseau d'une part, et d'autre part, à définir un plan de développement du solaire PV qui prend en compte la volonté exprimée par le Gouvernement de réaliser des centrales solaires selon deux horizons temporel court terme et moyen terme.
- **Mettre en œuvre les actions visant à améliorer les performances financières de l'EDG** (acheteur unique) afin de réduire les contraintes des PPA sur les finances publiques (subventions). Les tarifs actuels de l'électricité ne sont pas compatibles avec les coûts de service. Il est indispensable de poursuivre les ajustements progressifs des tarifs d'électricité de manière à recouvrer les coûts de fourniture du service et permettre d'améliorer la situation financière d'EDG afin de renforcer ses capacités et crédibilités à s'engager sur des PPA avec des opérateurs privés.

Défis et principales barrières et obstacles

- Maintenir un rythme d'investissement soutenu, pour accroître la capacité de production en vue de satisfaire la croissance de la demande intérieure et répondre aux besoins d'exportations ;
- Adapter les sources de financement en fonction de l'importance des projets : les projets urgents doivent être portés par des financements rapides (ex : financement public, etc.) en vue de respecter les délais de mise en œuvre ;
- Accélérer la diversification des sources d'énergie renouvelables en investissant dans le solaire pour réduire la dépendance de l'hydroélectricité ;

- Accélérer la digitalisation du réseau électrique par l'intégration des nouvelles technologies dans un environnement sécurisé et résilient ;
- Définir et sécuriser les corridors et fonciers associés aux projets ;
- Respecter la programmation des investissements en conformité avec le plan d'investissement et les éventuelles modifications à effectuer, tout en restant cohérent avec les objectifs définis par le plan directeur et le prospectus d'investissement.

PILIER II

TIRER PARTI DES AVANTAGES D'UNE INTEGRATION REGIONALE ACCRUE ÉTAT DE L'INTEGRATION REGIONALE, Y COMPRIS LA PARTICIPATION AU POOL ENERGETIQUE OU AU COMMERCE TRANSFRONTALIER DE L'ELECTRICITE :

La Guinée joue un rôle important au niveau des échanges transfrontaliers, dans le cadre des interconnexions OMVG et CLSG.

En 2024, le niveau des exportations d'électricité était de 240,25 GWhs contre 281 GWhs d'importation à partir du Sénégal, Le niveau des exportations devrait augmenter à partir de 2026, avec l'achèvement du Projet d'Interconnexion Guinée-Mali.

Les partenaires sous régionaux sont : le Sénégal, la Gambie et la Guinée Bissao du côté OMVG ; la Cote d'Ivoire, le Libéria et la Sierra Leone du côté CLSG. À partir de 2026, le Mali sera un nouveau partenaire avec l'achèvement du Projet d'Interconnexion Electrique Guinée-Mali.

Statut de toute tarification de transport harmonisée, adoptée et appliquée au sein de leurs pools électriques respectifs pour faciliter le commerce transfrontalier de l'électricité :

Au niveau de CLSG, la tarification, en cours de révision, est élaborée sur la base du modèle de l'ARREC. Du côté OMVG, des réflexions sont en cours pour établir un modèle tarifaire. En attendant, un forfait est mis en place pour permettre d'amortir la dette et la prise en charge des contrats O&M.

Défis / Principales barrières et obstacles :

- Difficultés à développer une puissance suffisante pour soutenir les échanges au niveau du réseau CLSG (ligne simple terre avec des jeux de barre unique au niveau des principaux postes) ;
- Absence d'un mécanisme de tarification harmonisé entre les pays ;

- Difficultés de formalisation des échanges d'énergie au sein de l'OMVG, en raison de la problématique d'équilibre entre l'offre et la demande du système interconnecté ;
- Retard dans la mise en œuvre des projets prioritaires identifiés dans le plan directeur production transport de la Guinée, qui doit jouer un rôle central en raison de son potentiel hydroélectrique ;
- Difficultés de mobilisation des financements publics et concessionnels pour développer les projets régionaux dont les besoins en financement sont élevés par rapport aux ressources du pays.

PILIER III

ADOPTER LES SOLUTIONS ERD ET DE CUISSON PROPRE POUR UN ACCES ABORDABLE

Statut du secteur ERD et de la cuisson propre

L'Électrification Rurale Décentralisée et la cuisson propre connaissent une dynamique croissante, avec une augmentation d'initiatives locales et des projets de mini-réseaux décentralisés à une faible échelle.

L'électrification rurale des localités est réalisée essentiellement grâce à l'appui de l'État et au concours de plusieurs bailleurs de fonds (BAD, BM, AFD, FONDEM, PNUD, BEI etc.). Le financement de la BAD privilégie le raccordement des localités au réseau électrique national, le projet PER a permis l'accès à 44 016 ménages. Quant à la BM et l'AFD, la stratégie consiste à développer des mini-réseaux isolés avec la participation du secteur privé. Dans ce cadre, un projet pilote de deux localités est en cours d'exécution à l'aide de solutions hybrides thermique /solaire et visent à donner l'accès à 1200 ménages. 26 mini réseaux sont en cours d'études sur financement de la BM pour un accès de 10 400 ménages.

Dans le cadre du Projet PANEB de développement des foyers améliorés mis en œuvre dans les années 90, des ateliers de fabrication ont été installés dans 16 communes. Ce projet a permis à certaines communautés d'adopter les foyers améliorés, qui consomment moins de combustible et émettent moins de fumée. Sur financement de l'AFD, le projet COFIFAM (Consolidation d'une Filière de Foyers Améliorés en République de Guinée) a été mis en œuvre de 2018-2021 dans le cadre du développement d'une filière de cuiseurs à haut rendement énergétique pour participer à la gestion durable des ressources forestières en Basse Guinée. La mise en œuvre de ces projets contribue à l'atteinte de l'objectif de structuration de filières locales permettant la fabrication et la diffusion de 560 000 foyers améliorés domestiques auprès de 20% de ménages guinéens

fonctionnels horizon 2030, inscrit dans la CDN révisée du pays en 2021.

Il y a lieu d'observer que, les combustibles modernes à usage domestique (cuisson) sont importés. Ces produits sont encore peu utilisés en raison de leur prix relativement élevé qui fait qu'ils ne sont accessibles qu'aux ménages les plus aisés. L'objectif dans le cadre de la satisfaction des besoins énergétiques est de rendre plus accessibles ces combustibles à usage domestique, notamment le gaz butane à la majorité de la population, en vue de diminuer la pression sur la biomasse.

État du cadre politique et réglementaire adopté pour l'ERD et la cuisson propre

La Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie (LPDSE) adoptée en 2012 par le Gouvernement Guinéen a prévu de promouvoir l'électrification rurale et l'utilisation de technologies de cuisson propre.

Dans le secteur de la cuisson propre, l'État a mis en place un mécanisme de subvention qui permet de faire la recharge de la bouteille de gaz à environ 60.000 GNF pour les 6 kg et 125.000 GNF pour les 12 kg pour les ménages.

Statut du Système Énergétique National et de ces mises à jour périodiques

Un Système d'Information Énergétique (SIE) (www.sieguinee-dne.org) a été mis en place en 2018 sur financement de la BM, mais la mise à jour n'est pas faite. Comme conséquence, la base de données et les statistiques ne sont pas raisonnablement fiables.

Défis et principales barrières et obstacles

- Actualisation de la lettre de politique énergétique ;
- Mise en place d'un système de collecte de données pour les mises à jour du SIE et publication du rapport du SIE annuellement ;
- Mise en place d'un mécanisme pour rendre viable les investissements privés dans les secteurs de l'électrification hors réseau et la cuisson propre.

PILIER IV

Inciter le secteur privé à participer afin de mobiliser des ressources supplémentaires **Cadre incitatif pour la participation du secteur privé**

Les sous axes 7.1.4 et 7.1.5 de la LPDSE 2012 portent sur le désengagement de l'État des activités commerciales et concurrentielles du secteur de l'énergie et l'ouverture du secteur à la concurrence. Les réformes suivantes doivent soutenir la mise en œuvre de ces axes :

- La révision de la Loi sur l'électricité qui date de 1993, dans le sens de l'amélioration de la concurrence et de l'abolition du monopole d'EDG sur le transport et favoriser l'accès des tiers au réseau ainsi que la mise en place d'une réglementation favorable à l'investissement privé dans l'électrification hors réseaux ;
 - L'opérationnalisation de l'AREE et le renforcement de ses capacités pour en faire une autorité de régulation autonome et indépendante capable de superviser les actuels et futurs opérateurs du secteur notamment sur les questions tarifaires ;
 - Réaliser et appliquer les ajustements tarifaires progressifs annuels conformément à la méthodologie tarifaire approuvée par le Gouvernement pour assurer la viabilité financière de EDG et du secteur ;
 - État de la participation du secteur privé pour l'accès au réseau et à l'hors réseau
 - A ce jour, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Guinée (PAAEG), une composante électrification rurale hors-réseaux a permis de recruter par un appel d'offre un opérateur privé pour la conception, la réalisation et l'exploitation de deux (02) mini-réseaux dans les localités de Kalinko et de Siguirini pour un montant total d'environ 2.5 million de USD dont 20% (500 KUSD) apport par le secteur privé contre 80% (2 million USD) sous forme de subvention de l'État.
- Par ailleurs, un financement 15 million USD (20% de 75 millions USD) venant du secteur privé est attendu 42 localités pour lesquelles les études de faisabilités sont complétées.

Principaux obstacles et barrières à l'intensification des investissements privés dans chaque segment de la chaîne de valeur énergétique

À ce jour, plusieurs conventions et protocoles d'accord ont été signés avec des partenaires privés pour la construction et l'exploitation de centrales de production d'énergie.

- Pour le solaire, les conventions de concession et contrats d'achat d'énergie (PPA) sont signés pour une capacité de 300 MW.
- Pour l'hydroélectricité, les conventions de concession et contrats d'achat d'énergie (PPA) sont signés pour une capacité de 302.5 MW

Cependant, la non-concrétisation de certains de ces projets est principalement dû entre autres aux difficultés de mobilisation des financements par les entreprises privées pour la réalisation des études de faisabilité et la

mise en œuvre des projets. Ces difficultés sont dues à une série de raisons notamment :

- le non-rafraichissement et non-conformité avec le schéma directeur pousse l'administration à signer des MOU avec des partenaires qui se révèlent défaillant par la suite,
- manque de vulgarisation de la loi PPP ainsi que ses textes d'application,
- le faible niveau de tarification d'EDG qui constitue un frein à son potentiel d'investissement. De facto toute initiative d'investissement devient un fardeau financier pour l'Etat

L'un des objectifs du pacte est de répondre à ces problématiques structurelles.

PILIER V

ASSURER LA VIABILITE FINANCIERE ET AMELIORER

L'efficacité opérationnelle du secteur de l'électricité État du (ou des) service(s) public(s) et analyse de la performance opérationnelle (2024)

- Taux de perte (technique et commerciale) très élevé de 30 %.
- Un écart important entre le coût du service de l'électricité et les tarifs, ce qui entraîne un déficit financier structurel d'EDG et menace sa viabilité financière.
- En 2024, le SAIFI (Nbre) était de 47 contre une valeur cible en 2029 de 1.5
- En 2024, le SAIDI (H) était de 99 heures contre une valeur cible en 2029 de 4
- Nombre de déclenchement général 16 (contre une valeur cible en 2029 de 0)
- Les états financiers ne sont pas audités et/ou publiés régulièrement. Les derniers rapports audités sont avec réserve. Les états financiers d'EDG audités sont disponibles jusqu'à fin 2022.

État d'avancement du recouvrement des coûts opérationnels

Malgré des augmentations tarifaires de ces dernières années, le tarif moyen pondéré de l'électricité reste à environ 8 cents US par kWh, comparé à un coût moyen de production de 22 cents US par kWh. Les tarifs actuels ne couvrent qu'environ 36 % des coûts.

En raison de l'insuffisance des tarifs de l'électricité et des pertes techniques et commerciales, le secteur dépend fortement du soutien du budget de l'État par le biais de subventions. Ces niveaux de subvention élevés, nécessaires pour couvrir les paiements des IPP, sont aussi dus à la croissance rapide de la demande d'électricité.

Défis ; Principales barrières et obstacles

La situation décrite ci-haut, maintient le secteur dans un état de déséquilibre financier qui limite son attractivité et les possibilités d'investissements.

Afin d'améliorer les performances opérationnelles et financières du secteur, le gouvernement s'engage à mettre en œuvre le plan d'ajustement tarifaire, de conclure une convention de concession assortie d'un contrat de performance avec EDG d'une part et une convention de concession assortie d'un contrat programme avec l'AGER d'autre part d'ici fin 2025 dans l'objectif d'atteindre l'équilibre financier du secteur à l'horizon 2030.

ANNEX I

LISTE DES PROJETS VALORISES EN (MUSD)

Segments	Description	Financement à mobiliser			Deja Mobilise (ou en cours)	Reste à Mobiliser	Public	Prive
		Public	Prive	Total				
Production								
Réhabilitation et Extension de la Centrale Hydroélectrique de Loffa (Macenta)	Construire une nouvelle centrale moderne tout en augmentant la puissance	5,28	-	5,28	0,65	4,63	4,63	
Projet Energie Guinée/BANEAH	Augmentation de la production des centrales hydroélectriques de Banéa	8,24	-	8,24	1,65	6,59	6,59	
Projet Energie Guinée/Grandes chutes	Augmentation de la production des centrales hydroélectriques de Grandes chutes	17,09	-	17,09	17,09	-	-	
Projet Aménagement hydroélectrique d'Amaria	Accroître la production d'énergie électrique par la construction d'un barrage hydroélectrique de 300 MW sur le fleuve Konkouré et les lignes de transport y afférent en BOT	-	1 151,59	1 151,59	1 151,59	-		-
Projet de barrage à but multiple de Fomi 90 MW	Régularisation du régime du fleuve Niger et production hydroélectrique, aménagement agricole, pêche et navigation	103,54	586,74	690,28		690,28	103,54	586,74
Projet de construction de centrale solaire et de réhabilitation de la ligne 60 KV - Linsan	Le projet est situé dans la Préfecture de Kindia, Sous-Préfecture de Linsan, il consiste à la construction d'une centrale solaire de 50MW, Réhabilitation de la ligne grande chute - Kaloum et la construction d'un poste 110/20kV par la société Vinci-Energy	192,60	-	192,60	-	192,60	192,60	-
Projet de construction de trois (3) centrales solaires par la société Enersado Sarlu	Le projet est situé dans les Préfectures de Kankan 35 MW, Kouroussa 30MW et de Siguiri 35 MW, il sera réalisé par la société Enersado Sarlu	-	129,00	129,00	0	129,00	-	129,00

Projet de centrales solaires de Khoumaguely	Le projet est situé à Linsan, Préfectures de Kindia, avec une puissance de 40 MW, elle sera réalisée en BOT, et il est à phase de Ratification		54,60	54,60	-	54,60	-	54,60
Projet de centrale solaire de Sift Ivoire	le projet est situé dans la Préfecture de Siguiri, avec une puissance de 26 MW par la société Sift-Ivoire, les documents contractuels sont à la phase de finalisation	-	28,00	28,00	-	28,00	-	28,00
Projet de construction du complexe hybride de Kakara	le projet est situé dans la préfecture de Boffa, il consiste à la construction d'un barrage Hydroélectrique d'une puissance de 70 MW la société Vitach Guinée	-	407,00	407,00	-	407,00	-	407,00
Projet de construction du complexe hybride de Kakara	le projet est situé dans la préfecture de Boffa, il consiste à la construction d'une centrale solaire de 50 MW par la société Vitach Guinée						-	-
Projet de centrale solaire de la société Africa Synergie	Le projet est situé dans la prefecture de Kindia (Boubouya), avec une puissance de 50 MW,	-	60,00	60,00	-	60,00	-	60,00
Projet de centrale solaire de la société Gutrapcoples	le projet est situé dans les préfectures de Kankan (30MW) et de Labé (40MW)		86,00	86,00		86,00	-	86,00
Projet de centrale solaire de la société Gigawatt Global Corporatif 30 MW	le projet consiste à la construction de deux centrales solaires à Kouroussa et Siguiri par la société Gigawatt Global		52,00	52,00	-	52,00	-	52,00
Centrale thermique de 100 MW à Kérouané	Le projet consiste est situé dans la prefecture de Kérouané, il consiste à réaliser une centrale de 100 MW fonctionnant à base du HFO	150,00	-	150,00	-	150,00	150,00	-
projet de centrales solaires de la société Techno Reseau 40 MW	ce projet consiste à la réalisation de de deux centrales solaires dans les prefectures de Faranah et Dinguiraye d'une puissance de 40 MW		60,00	60,00	-	60,00	-	60,00
projet de centrale solaire de la société Africa Ren	ce projet consiste à réaliser deux centrales solaires dans les prefectures de Boké (40MW) et de Kindia (40MW) avec une puissance de 80 MW	-	100,00	100,00	-	100,00	-	100,00
projet de centrale solaire de Donkéah, Kerouane et Beyla de la société INVERSOLAR.65	ce projet consiste à réaliser deux centrales solaires dans les prefectures de Kindia (50MW), Kerouane (100MW) et de Beyla (100MW), soit une puissance de 250 MW	-	339,25	339,25	339,25	-		-

Centrale thermique à Gaz 500 MW	le projet consiste à mettre en place trois centrales fonctionnant au GNL (200 MW à Boké, 200 MW Fanyé et 100 MW à la centrale de Kaloum 3)	550,00	550,00		550,00	-	550,00
Centrale Thermique de 40 MW à Kankan	il consiste à réaliser une centrale de trois (3) Groupes fonctionnant au HFO	46,50	-	46,50	46,50	-	-
Réhabilitation des centrales hydro, système samou (Donkéo)	le projet consiste à réhabiliter les projets sus-mentionnés	48,95		48,95	-	48,95	48,95 -
Centrale Hydroélectrique de Kéno 7,2 MW	Construction de la Mini centrale à buts multiples de Kéno (7.2 MW) et ligne de transport Kéno - Kissidougou - Gueckedou	45,50	45,50	-	45,50	-	45,50
Centrale hydroélectrique de Tinkisso 2	Construction de la Mini centrale à buts multiples de Kéno (7.2 MW) et ligne de transport Kéno - Kissidougou - Gueckedou	60,30	60,30	-	60,30	-	60,30
Construction d'une centrale solaire de 100 MW avec stockage à Linsan par la société SERCOBE	ce projet solaire représente une opportunité stratégique pour soutenir le développement durable de la Guinée, tout en répondant de manière efficiente et rapide aux besoins énergétiques croissants du pays	152,80	152,80	-	152,80	152,80	-
Construction de 2 Centrales solaires à Souguéta et Kouroussa par Grupo DG 200 MW	Il consiste à renforcer le mix énergétique par l'augmentation des moyens de production à base des Energies Renouvelables	200,00	200,00	-	200,00	200,00	-
Construction de la Microcentrale de Touba 5MW	Ce projet consiste à la valorisation du potentiel hydroélectrique du pays par la construction de la Microcentrale de Touba	15,00	15,00	-	15,00	15,00	-
Lokoua 11 MW	Centrale hydro dans la localité de Macenta/Nzerekore	50,00	50,00		50,00	-	50,00
Centrale Hydroélectrique de Koukoutamba - 294 MW	Projet sous-regional couvrant les besoins de la Guinée, Sénégal, Mali et Mauritanie	630,00	630,00	-	630,00	-	630,00
Total production		940,00	4 389,98	5 329,98	1 556,73	3 773,25	874,11 2 899,14

Transport							-	-
Ligne Linsan-Fomi/EURO	Construire une ligne double terne d'environ 340km reliant le poste de Linsan au poste de FOMI	170,00	-	170,00	170,00	-	-	
Projet de construction d'une ligne 225 KV avec les postes sources « La COTIERE » / USD	Evacuation des productibles du couple Kaléta - Souapiti et alimentation des Sociétés minières	25,50	745,59	771,09		771,09	25,50	745,59
Projet de raccordement de Koba à partir du poste de Badi/ BND	Reconvertir le réseau électrique de Tanènè et les localités environnantes en 30 kV ; Faire une étude d'extension du réseau électrique de Koubia ; Validation du couloir de la ligne HTA BADI-KOBA			-	-	-	-	-
Projet PEG-KIPE	Réhabilitation et extension du poste de Kipé	3,08		3,08	3,08	-	-	
Projet PEG-SONF	Réhabilitation et extension du poste Sonfonia	4,06		4,06	4,06	-	-	
Projet PEG-S CASSE	Réhabilitation et extension du poste Sonfonia casse	6,85		6,85	6,85	-	-	
Projet Guinéé_Mali	Construction des postes et lignes HTB 225 Kv		217,00	217,00	-	217,00	-	217,00
Projet de construction de la ligne de transport électrique 225 kV Manéah-Linsan	Construction d'une ligne en double terne HTB 225 kV Manéah-Linsan et l'électrification de 40 villages traversé par la ligne	20,00	60,00	80,00	-	80,00	20,00	60,00
Projet de construction de la ligne de transport électrique 225 kV Linsan-N'zérékoré	Construction d'une ligne en double terne HTB 225 kV de Linsan à N'zérékoré		400,00	400,00	-	400,00	-	400,00
POSTE Source de Kindia 2x50 MVA	Poste source de Kindia 2x50 MVA localise a Danmakhanya a Kindia	13,00		13,00	13,00	-	-	
Linsan - Maneah 225 Kv	Construction d'une ligne en double terne HTB 225 kV de Linsan à Maneah	70,00		70,00	70,00	-	-	
				-	-	-	-	-
Total Transport		312,49	1 422,59	1 735,08	266,99	1 468,09	45,50	1 422,59
							-	-

Distribution							-	-
Projet d'Interconnexion Electrique Guinée-Mali (PIEGM)/ EURO	Le projet vise à électrifier les localités s'y trouvant dans le couloir de la ligne d'interconnexion	90,00	-	90,00	-	90,00	90,00	-
Projet de réhabilitation et d'extension des réseaux électriques de Conakry phase II (PREREC II)	visé à améliorer la qualité de la fourniture d'électricité dans les communes de Matam et Matoto, les performances techniques et commerciales d'EDG à travers la réhabilitation des réseaux de distribution, la mise aux normes des connexions des clients	30,00	70,00	100,00	100,00	-		
Projet d'amélioration de l'accès à l'électricité en guinée (PAAEG 1)	Augmenter le taux d'accès à l'électricité en République de Guinée (Dubréka, coyah, Maneah) ; Améliorer la qualité de service aux populations et la capacité de transit à Kindia et Forécariah ; Procéder à la pose systématique de 100.000 CTR	108,50	-	108,50	108,50	-		
Projet d'amélioration de l'accès à l'électricité en guinée (PAAEG 2)	Augmenter le taux d'accès à l'électricité en République de Guinée - renforcement et extension réseau et réduction consommation illégale, électrification hors réseau / mini réseau, reformes du secteur et renforcement de capacité	232,00	-	232,00	232,00	-	-	
Projet d'amélioration de l'accès à l'électricité en guinée (PAAEG BAD)	Facilitant l'accès des ménages, des services sociaux de base et des entreprises à des services énergétiques fiables et durables ; Renforçant les capacités des acteurs publics du sous-secteur de l'électricité (MEHH et EDG)	90,00	-	90,00	90,00	-	-	
Projet d'amélioration de l'accès à l'électricité en guinée (PAAEG-AFD)	Facilitant l'accès des ménages, des services sociaux de base et des entreprises à des services énergétiques fiables et durables ; Renforçant les capacités des acteurs publics du sous-secteur de l'électricité (MEHH et EDG)	60,00	-	60,00	60,00	-	-	

Projet d'amélioration de l'accès à l'électricité en guinée (PAAEG BID)	Facilitant l'accès des ménages, des services sociaux de base et des entreprises à des services énergétiques fiables et durables ; Renforçant les capacités des acteurs publics du sous-secteur de l'électricité (MEHH et EDG)	50,00	-	50,00	50,00	-	-	
Projet d'électrification des localités riveraines des centrales de Kaleta et Souapiti/ EURO	Permettre l'accès des populations de ces localités en électricité.	56,00	-	56,00	56,00	-	-	
Projet de réhabilitation et d'extension des réseaux d'éclairage public de la Guinée/ BND	La zone du projet comprend : Les capitales régionales et chefs-lieux de préfectures alimentées par le RNI (réseau national interconnecté) ; Les capitales régionales et chefs-lieux de préfectures non alimentées par le RNI (réseau national interconnecté).	7,20		7,20	-	7,20	7,20	-
projet : Electrification de nouvelles localités	L'objectif spécifique du projet concerne l'électrification de 5 localités rurales dans les régions de Labé	11,00		11,00	-	11,00	11,00	-
Projet d'électrification des localités de dubreka, boke et boffa en MT/BT		3,06	-	3,06	-	3,06	3,06	-
Projet d'électrification de 256 localités	électrification de la moyenne Guinée et Guinée Maritime (autour des postes 225kV/110kV/30 kV OMVG de Mali, Labé, Linsan, et Boké et du poste source de Manéah, départ Forecaréah		200,00	200,00	-	200,00	-	200,00
Construction ligne 30 kV Boké – Sangarédi	Construction ligne 30 kV Boké - Sangarédi	6,00		6,00	-	6,00	6,00	-
	Construction du réseau de distribution de Kolaboui et localités riveraines	6,00		6,00	-	6,00	6,00	-
	Construction du réseau MT pour alimenter les localités de Kalounka, Tomboya, Dabiss, et Gnamayara	7,00		7,00	-	7,00	7,00	-
	Construction du réseau MT pour alimenter les localités de Kolon, Tournifili, Monchon et leurs réseaux de Distribution	8,00		8,00	-	8,00	8,00	-

	Construction du réseau MT pour alimenter les localités de Kanfarandé, Kaboy Korera et leurs réseaux de Distribution	7,00	7,00	-	7,00	7,00	-
	Construction du réseau MT pour alimenter les localités de Bintimodiya, Sanguiya Mankountan Kalexès et leurs réseaux de distribution	8,00	8,00	-	8,00	8,00	-
	Construction du réseau de distribution de Sangarédi et Malapouya et 2 villages	15,00	15,00	-	15,00	15,00	-
	Fourniture de 25 000 compteurs pour tous les lots (2 500 triphasés et 22 500 monophasés)	2,00	2,00	-	2,00	2,00	-
	Projet de raccordement de Koba sur le poste de Badi 30 kV		-	-	-	-	-
	Construction du réseau MT/BT pour alimenter Boffa, Douprou et localités traversées	25,00	25,00	-	25,00	25,00	-
Projet CRC	Centre régional de conduite	35,00	35,00	-	35,00	35,00	-
			-	-	-	-	-
Total Distribution		856,76	270,00	1 126,76	696,50	430,26	230,26
			-	-	-	-	-
Cuisson propre			-	-	-	-	-
Dépôt de Konta	Construction d'un dépôt principal de stockage de gaz butane à Konta d'une capacité de 7 000 TM	52,7	52,70		52,70	-	52,70
Centre emplisseur Principal	Construction d'un centre emplisseur de grande capacité à Konta et dans les 7 Régions Administratives	1,5	1,50		1,50	1,50	-
Minis centre emplisseurs de gaz butane	Installation dans les principales villes de l'intérieur de minis centres emplisseurs de gaz butane afin de rapprocher le gaz des populations à la base (Kindia, Mamou, Kamsar, Boké, Labé, Gaoual, Kissidougou, Kankan, Siguiro, N'Zérékoré)	1,2	1,20		1,20	1,20	-
Camions citernes	Acquisition de 05 Camions citernes de transport de gaz butane	0,45	0,45		0,45	0,45	-

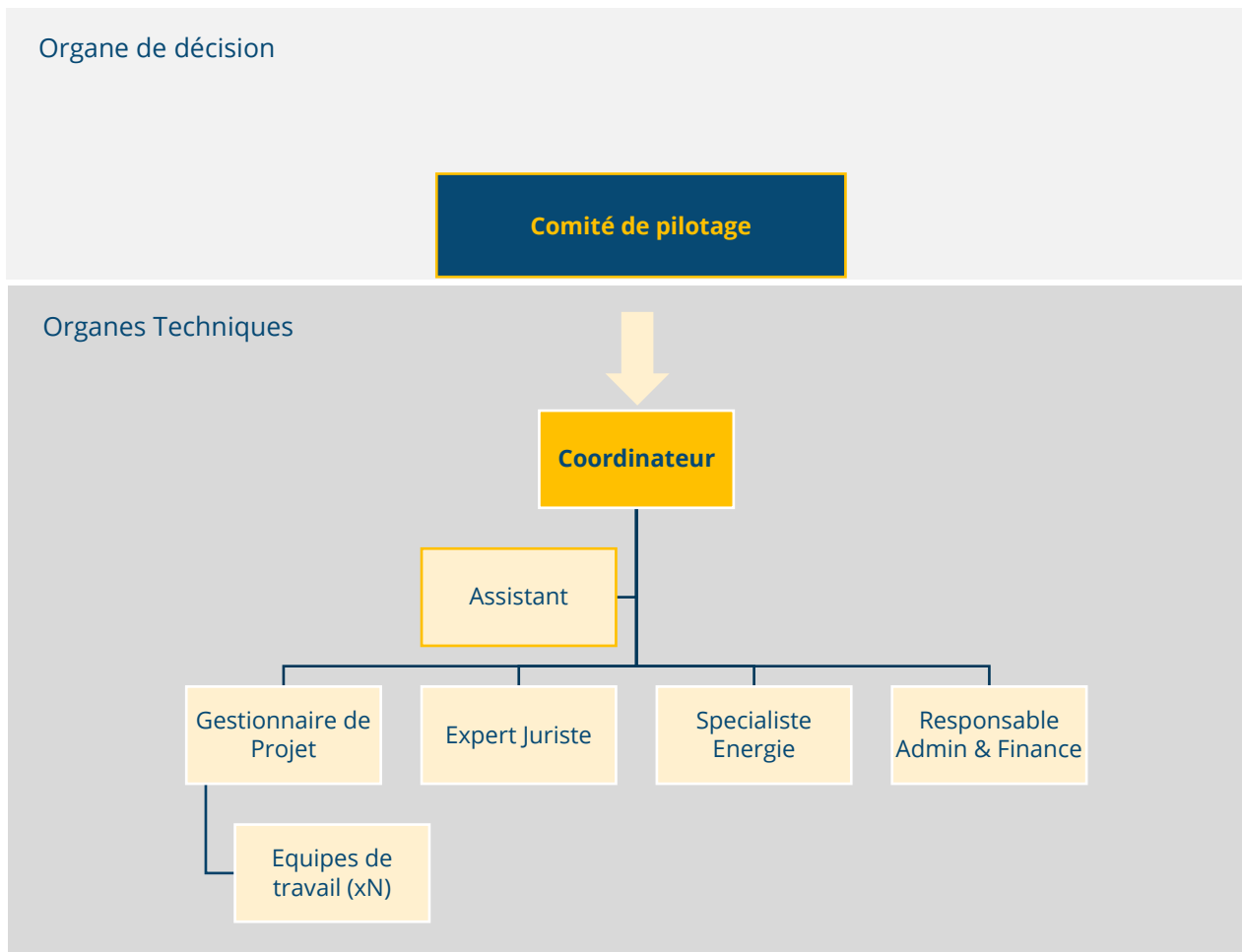
	Acquisition de 05 tracteurs	0,40		0,40		0,40	0,40	-
	Acquisition de 05 Camions citernes avec tracteurs	0,53		0,53		0,53	0,53	-
Stockage temporaire	Acquisition de réservoirs pour le stockage temporaire du butane sur le complexe gazier de Konta (12 unités)	0,89		0,89		0,89	0,89	-
	Acquisition d'ISOTANK pour le stockage temporaire du butane sur le complexe gazier de Konta (25)	2,26		2,26		2,26	2,26	-
Coridore d'approvisionnement	Ouverture d'un coridore d'approvisionnement en gaz butane par le port de Konta en mutualisation avec les miniers de la zone	0,5		0,50		0,50	0,50	-
Cadre Règlementaire	Finalisation du cadre règlementaire du secteur des gaz de cuissons	0,6		0,60		0,60	0,60	-
Campagne de promotion et de sensibilisation (Bouteilles)	Diverses campagnes de promotion du butane et de sensibilisations à l'utilisation au gaz butane (Bouteilles)	27,66		27,66		27,66	27,66	-
Campagne de promotion et de sensibilisation (Recharges)	Diverses campagnes de promotion du butane et de sensibilisations à l'utilisation au gaz butane (Promo sur les Recharges)	5		5,00		5,00	5,00	-
Total Cuisson Propre		41,00	52,70	93,70	-	93,70	41,00	52,70
							-	-
Electrification Rurale							-	-
Projets des débarcadères	Il s'agit de sécuriser la pratique de la pêche artisanale contre la piraterie et contribuer à l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes	2	0	2	0	2	2,00	-
Programme d'Urgence d'Electrification Rurale de la Guinée- PUERG	Electrification de 4 550 localités de 2026 à 2028	-	1 582,00	1 582,00	-	1 582,00		1 582,00
Programme d'Electrification Rurale à Moyen Terme - (PERMT) »	Electrification rurale de 7110 localités	-	1 483,00	1 483,00	-	1 483,00		1 483,00

Programme de Finalisation de l'Accès Universel à l'Electricité dans le Rural - (PFAUER)	Electrification de 3 520 petites localités	-	-	-	-	-	-	-
Projet Accès Total Electrification Rurale & Hors Réseaux	En découlent deux objectifs spécifiques : (1) conduire un projet pilote servant de démonstrateur et (2) développer une stratégie nourrie de cette expérience de terrain et partagée avec l'ensemble des parties prenantes afin d'accélérer le changement d'échelle. Le programme d'activités et de travail a été construit pour servir ces objectifs.	0,07	0,32	0,39	0,39	-		
Projet PAAEG 2/AGER	Electrification de 26 localités par les opérateurs privés en PPP financement BM (SFI)	22,6	8,32	30,92	16	14,92	14,92	
Programme des Mini-Réseaux Verts en Guinée	Electrification de 42 localités réparties en deux lots de 16 et 26 par les opérateurs privés en PPP	53	10,6	63,60	23,5	40,10	40,10	
Projet d'électrification par les réseaux d'interconnexion électriques	Ce projet consiste à confier la gestions et l'exploitation aux secteurs privés des localités couverts par les réseaux d'interconxnion électrique (CLSG, PIEGM, PAAEG)	8	2	10	0	10	8,00	2,00
Renforcement de capacités de l'AGER	Mise en place d'un Système d'assurance qualité et acquisition d'outils de monitoring à distance des performances des systèmes isolés (mini-réseaux et systèmes solaires individuels ou communautaires), 6) Modélisation économique et financière appliquée au secteur de l'énergie	3	0	3	0	3	3,00	-
Aménagement des sites de la petite hydroélectricité	Electrification de 26 localités en picohydroélectrique	0,3	0	0,3	0	0,3	0,30	-
Projet pilote photovoltaïque de Sanfina, Kourala et Baladou financé par le BND	Ce projet consiste à faire des études de faisabilités pour l'électrification rurale de Sanfina, Kourala et Baladou avec le financement BND	0,4	0	0,4	0,4	0		
Total Electrification Rurale		89,37	3 086,24	3 175,61	40,29	3 135,32	68,32	3 067,00
							-	-

Assistance Technique							-	-
Assistance technique à l'AGER pour la mise en œuvre du lot1 de 16 mini-réseaux	Ce projet consiste à assister l'AGER dans la mise en œuvre du lot 1 des 16 localités financées par la BAD	3,00	-	3,00	-	3,00	3,00	-
Assistance technique pour la stratégie d'électrification rurale en Guinée	Cette assistance technique consiste à appuyer l'AGER dans la définition stratégique et les moyens nécessaires pour l'électrification rurale en Guinée	0,80	-	0,80	-	0,80	0,80	-
Total Assistance Technique		3,80	-	3,80	-	3,80	3,80	-
							-	-
Grand Total		2 243,42	9 221,50	11 464,92	2 560,51	8 904,41	1 262,99	7 641,42

ANNEX II

ORGANIGRAMME DE SUIVI ET ÉVALUATION DU PROJET M300



Cet organigramme est la représentation sommaire et provisoire de l'équipe de suivi et d'évaluation qui aura la charge de la mise en œuvre des engagements du Pacte National Guinéen. Il comprend deux composantes :

- **Organe de décision** – Présidé par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et a pour rapporteur Monsieur le ministre de l'Energie. Il sera composé de plusieurs ministres des secteurs techniques, du pool financier et du secteur social.
- **Organes Techniques** – Sous la direction d'un Coordinateur et composé de plusieurs cadres techniques de spécialités variées, cet organe s'assure de la bonne exécution des engagements du Pacte.

La mise en place et la finalisation de cette équipe de suivi et d'évaluation fera l'objet de consultations avec toutes les parties prenantes pour clarifier ses Termes de Référence ainsi que son mode opératoire.

ANNEX III

LISTE DES SIGLES

AFD	Agence Française de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BM	Banque Mondiale
BOO	Build–Own–Operate (Construire – Posséder – Exploiter)
BOOT	Build–Own–Operate–Transfer (Construire – Posséder – Exploiter – Transférer)
ERD	Énergies Renouvelables Décentralisées
HTB	Haute Tension B
IPP	Independent Power Producer (Producteur Privé d'Électricité)
MT	Moyenne Tension
PAAEG 1	Projet d'Accès Accéléré à l'Électricité en Guinée (AFD/BM)
PAESE	Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en milieu Semi-Urbain et Rural (Banque Mondiale)
PDDGC	Plan Directeur Distribution Grand Conakry
PDDVI	Plan Directeur Distribution Villes de l'Intérieur
PDMC	Plan de Développement à Moindre Coût
PDPT	Plan Directeur Production et Transport
PER	Projet d'Électrification Rurale (BAD)
PGI	Progiciel de Gestion Intégrée
PIEGM	Projet d'Interconnexion Électrique Guinée-Mali
PNAAEG	Programme National d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité à moindre coût en Guinée
PNER	Programme National d'Électrification Rurale
PREREC	Projet de Renforcement de la Résilience des Communautés rurales (BAD/BID)
PRSE	Projet de Renforcement des Services Énergétiques (Banque Mondiale)
PPP	Partenariat Public-Privé
PPA	Power Purchase Agreement (Contrat d'achat d'électricité)
SHS/SPF	Solar Home System / Systèmes Photovoltaïques
SIE	Système d'Information Energétique
UE	Union Européenne

**LET'S CONNECT
300M PEOPLE
IN AFRICA TO
ENERGY BY
2030**

MISSION300
#PoweringAfrica

